

**ANNEXE XVII : Bilan social type**

(document type CPN 52 du 22 décembre 2009)

Dans le cas où la chambre comporterait un centre de formation, les tableaux seront complétés d'une part pour les services hors CFA et d'autre part pour le centre de formation.

**I. EMPLOIS****1) Etat des entrées/sorties avec mention de la durée de présence**

Agents concernés CDI, CDD Titulaires et stagiaires	Nombre total d'agents au 1 <sup>er</sup> janvier	Equivalent temps plein (ETP) au 1 <sup>er</sup> janvier	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Nombre total d'agents au 31 décembre	Equivalent temps plein (ETP) au 31 décembre
ANNEE N-2						
ANNEE N-1						

Durée de présence < 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 20 ans	Plus de 20 ans
Nombre de sorties année n-2			
Nombre de sorties année n-1			

Motif de sortie	Année N-2	Année N-1
Fin de carrière, retraite		
Démission		
Licenciement		
Fin de contrat		
Décès		

**2) Différents types de contrats au 31 décembre**

		Année N-2	Année N-1
<b>CDI</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>CDD</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>STAGIAIRES</b> sous statut	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>TITULAIRES</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>TOTAL 1</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>VACATAIRES</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>AUTRES</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		
<b>TOTAL</b>	Nombre		
	Equivalent Temps Plein		

## 3) Répartition par âges, sexes et catégories au 31 décembre

		- de 25 ans	25-35 ans	35-45 ans	45-55 ans	55 ans et +	TOTAL
ANNEE N-2	hommes						0
	femmes						0
ANNEE N-1	hommes						0
	femmes						0

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNEE N-2	hommes								
	femmes								
ANNEE N-1	hommes								
	femmes								

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNEE N-2	- de 25 ans								
	25-35 ans								
	35-45 ans								
	45-55 ans								
	55 ans et +								
ANNEE N-1	- de 25 ans								
	25-35 ans								
	35-45 ans								
	45-55 ans								
	55 ans et +								

#### 4) Répartition des agents dans les classes 1,2 et 3 au 31 décembre répartition des classes par catégories entre contractuels et titulaires

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
<b>Contractuels (CDD et CDI)</b>	Classe 1								
	Classe 2								
	Classe 3								
	Classe normale								
	Classe supérieure								
	Classe exceptionnelle								
<b>Titulaires (titulaires et stagiaires)</b>	Classe 1								
	Classe 2								
	Classe 3								
	Classe normale								
	Classe supérieure								
	Classe exceptionnelle								
	Maintenu sous l'ancien statut								

#### 5) Grille locale des emplois pourvus

#### 6) Emplois d'agents handicapés

	Handicap	Handicap lourd	Montant cotisation versée au FIPHP	Proportion d'agents handicapés en %
ANNEE N-2				
ANNEE N-1				

**II. REMUNÉRATIONS ET AVANCEMENT****1) Répartition et évolution de la masse salariale par catégorie au 31 décembre**

	Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA	TOTAL
Masse salariale ANNÉE N-2									
Masse salariale ANNÉE N-1									

**2) Tableau récapitulatif du nombre d'avancement ou promotion classé par type**

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNÉE N-2	Avancement à la durée de présence								
	Avancement au choix								
	Avancement au grand choix								
	Changement de classe								
	Changement de niveau d'emploi								
	Maintien sous l'ancien statut								
ANNÉE N-1	Avancement à la durée de présence								
	Avancement au choix								
	Avancement au grand choix								
	Changement de niveau d'emploi								
	Maintien sous l'ancien statu								

**III. INDICATEURS DES DIFFERENTS TYPES D'ABSENCE****1) Arrêts maladie**

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNÉE N-2	Nombre d'arrêts de cinq jours								
	Nombre d'arrêts de cinq jours à trois mois								
	Nombre d'arrêts supérieur à trois mois								
ANNÉE N-1	Nombre d'arrêts de cinq jours								
	Nombre d'arrêts de cinq jours à trois mois								
	Nombre d'arrêts supérieur à trois mois								

**2) Accidents de travail/trajet/maladie professionnelle**

		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNÉE N-2	Accident de travail								
	Accident de trajet								
	Maladie professionnelle								
ANNÉE N-1	Accident de travail								
	Accident de trajet								
	Maladie professionnelle								

### 3) Congé de maternité et congé de paternité

	Congé de maternité	Congé de paternité
ANNEE N-2		
ANNEE N-1		

### 4) Congé parental

		Nombre de congé parental	
ANNEE N-2	Hommes	Temps plein	
		Temps partiel	
	Femme	Temps plein	
		Temps partiel	
ANNEE N-1	Hommes	Temps plein	
		Temps partiel	
	Femme	Temps plein	
		Temps partiel	

**IV. FORMATION****1) Nombre d'agents qui ont suivi la formation**

	Nombre d'agents qui ont suivi une formation	Nombre d'agents total	Pourcentage des agents ayant suivi une formation
ANNEE N-2			
ANNEE N-1			

**2) Nature de la formation**

	Plan de formation	CIF	DIF	Période de professionnalisation
ANNEE N-2				
ANNEE N-1				

**3) Répartition des formations par service et par catégorie**

Année -2		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
<b>Plan de formation</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>CIF</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>DIF</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>Période de professionnalisme</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								



### 3) Répartition des formations par service et par catégorie

Année -1		Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
<b>Plan de formation</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>CIF</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>DIF</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								
<b>Période de professionnalisme</b>	Nombre d'agents								
	Nombre d'heures								

### 4) Budget du plan de formation par catégorie

	Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	Cadre supérieur	SGA	SG	Directeur APCMA
ANNÉE N - 2								
ANNÉE N - 1								

### V. AVANTAGES LOCAUX retenus par l'article 77 du statut